

Le point sur
**Les fonds de développement
et les institutions financières arabes et islamiques**

Les fonds arabes de développement bilatéral

Les institutions suivantes offrent de l'aide au développement aux pays en développement les moins avancés et aux pays émergents.

Fonds d'Abou Dhabi pour le développement (FADD) — Émirats arabes unis

Le FADD a été établi en 1971 en tant qu'agence de développement autonome du gouvernement d'Abou Dhabi. Le Fonds vise à favoriser la croissance économique des pays les moins avancés en leur consentant des prêts-projets, des garanties, des subventions d'aide technique et des prêts avec participation au capital.

Les activités financées par le Fonds se sont accrues ces dernières années et 47 pays, notamment arabes, africains et asiatiques, en bénéficient. Bien que le FADD ne soit pas réservé au financement d'un secteur en particulier, l'aide a jusqu'à maintenant été axée sur les infrastructures, l'agriculture et le secteur industriel. Près de la moitié de l'aide totale accordée visent les industries minières et manufacturières. Les activités liées à l'alimentation en électricité et en eau, ainsi que les secteurs des transports, des communications, des pêches et du développement rural ont également bénéficié de l'appui du Fonds.

Les échéances des prêts consentis par le Fonds varient de 10 à 25 ans, selon le pays bénéficiaire et la nature du projet. Un délai de grâce de trois à dix ans est prévu. Les taux d'intérêts, qui comprennent des frais de 0,5 %, se situent entre 2 % et 6 %.

Bien que les experts-conseils de l'Asie et de la Union européenne soient dynamiques, les responsables du FADD souhaiteraient qu'un plus grand nombre d'entreprises canadiennes leur fassent des propositions. Ils ont particulièrement besoin du savoir-faire d'entreprises francophones pour travailler dans les pays de l'Afrique occidentale, où l'on parle français.

Pour s'inscrire auprès du Fonds, il faut remplir les formules de la Fédération internationale des ingénieurs-conseils et les expédier à : C.P. 814, Abou Dhabi, Émirats arabes unis; tél. : (971)-2 725800; fax : (971)-2 728890.

Fonds koweïtien pour le développement économique arabe (KFDEA) — Koweït

Le KFDEA aide les pays en développement en leur accordant des prêts, des garanties et des subventions, de même qu'en leur consentant des subventions d'aide technique pour la mise en oeuvre de plans de développement.

Entre 1992 et 1996, le KFDEA a fait profiter 86 pays, dont des États arabes, des pays de l'Afrique, de l'Asie, de

l'Europe, de l'Amérique latine et des Caraïbes, d'un financement total de 11,5 milliards \$, sous forme de 490 prêts.

Le Fonds axe d'abord ses efforts sur les secteurs des transports et des communications, suivis des secteurs de l'énergie, de la fabrication, de l'agriculture, de l'alimentation en eau et des égouts. Le KFDEA a également accordé 25 millions \$US au Fonds de la Palestine de la Banque mondiale pour la réalisation de projets dans le secteur social.

En règle générale, le Fonds ne finance pas les coûts locaux et sa part du financement d'un projet ne doit pas dépasser 50 %.

L'échéance pour le remboursement des prêts varie entre 12 et 55 ans et un délai de grâce de trois à dix ans est prévu. Les taux d'intérêts se situent entre 0,5 % et 7 %.

Aux termes du mandat d'aide technique qui lui est confié, le KFDEA ne sert pas seulement à financer des projets mais aussi des études de préinvestissement et de rentabilité. Les entreprises canadiennes disposent donc de possibilités considérables pour accroître leur participation.

Les entreprises intéressées doivent s'inscrire directement auprès du Fonds : C.P. 2921, 13030 Safat, Koweït; tél. : (965) 246-8800, 241-8980; fax : (965) 241-9060/90/91/92.

Fonds saoudien pour le développement (FSD) — Arabie Saoudite

Le FSD consent des prêts assortis de conditions libérales pour des projets de développement dans tous les pays en développement, l'aide étant toutefois accordée en priorité aux pays en développement les moins avancés, et plus particulièrement aux pays à faible revenu.

Le FSD accorde uniquement de l'aide sous forme de prêts à des conditions de faveur dont les taux d'intérêt moyens se situent entre 2 % et 2,5 %, ce qui représente un élément de subvention variant entre 65 % et 70 %. Le Fonds ne peut financer plus de la moitié du coût total d'un projet, et le montant total de l'aide financière accordée à un pays ne doit pas dépasser 10 % du capital du Fonds, lequel s'élève actuellement à 10 milliards \$US.

Le Fonds intervient principalement dans les secteurs de l'énergie, de l'agriculture, de l'irrigation et des équipements collectifs, surtout en Afrique et en Asie. Aussi, les pays arabes devraient-ils recevoir une part plus importante de cette aide à l'avenir.

Voir page V —

Les fonds arabes de développement bilatéral